

## Demande de billet annuel à remplir par le voyageur

(A remettre au moins 24 heures à l'avance)

### ■ Date de départ :

le .....

### ■ Vos nom et prénom :

nom : ..... prénom : .....

adresse : .....

### ■ Membres de la famille à inscrire sur le billet :

nom et prénom : ..... âge : .....

..... ans

..... ans

..... ans

..... ans

### ■ Donner les gares de départ et d'arrivée (à dégroupier en tenant compte des arrêts en cours de route) :

Trajet aller	Gare de départ	Gare d'arrivée	Via	Classe (1 ou 2)
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Trajet retour	Gare de départ	Gare d'arrivée	Via	Classe (1 ou 2)
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....

Je certifie sur l'honneur que la réduction du billet annuel n'est utilisée qu'une fois cette année par les membres de ma famille désignés ci-dessus ainsi que l'exactitude des renseignements concernant l'état civil et le domicile.

A ....., le ..... (Indiquer la date de dépôt)

### Signature :

(précédée de la mention "lu et approuvé")



Les renseignements qui figurent sur le présent imprimé :

- ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif, renseignez-vous en gare,

- sont donnés sous réserve des modifications qui pourraient être apportées après son édition.

1

## A Déclaration à remplir par le voyageur

(A établir avant le dépôt de la demande de billet)

### ■ Je soussigné :

nom : ..... prénom : .....

adresse : .....

### ■ Certifié être : (cocher la case correspondante)

artisan bénéficiant des dispositions des articles 1452 à 1457 du code général des impôts

travailleur à domicile bénéficiant des dispositions de l'article 80 du code général des impôts

exploitant agricole de nationalité française ou originaire d'un pays membre de l'UE non assujetti à l'impôt sur le revenu

demandeur d'emploi bénéficiant de l'allocation chômage (ASSEDIC) ne dépassant pas un certain montant.

La SNCF se réserve le droit de faire contrôler cette déclaration par l'administration fiscale. Cette déclaration est la seule que je souscris au titre de l'année .....

(sauf en cas de non utilisation du billet certifiée par la SNCF)

A ..... le .....

### Signature :



## B Attestation à remplir par la mairie

(A établir avant le dépôt de la demande de billet)

### ■ Je soussigné certifie que :

nom : ..... prénom : .....

adresse : .....

(cocher la case correspondante)

est exploitant agricole de nationalité française ou originaire d'un pays membre de l'UE ne possédant ou n'exploitant que des propriétés non bâties dont le revenu cadastral annuel n'est pas supérieur à 30,49 €.

est bénéficiaire de l'allocation spéciale de vieillesse (loi du 10 juillet 1952).

est veuve de guerre pensionnée, non remariée, ayant à sa charge au moins deux enfants de moins de 15 ans :

prénom des enfants :

..... né(e) le : .....

..... né(e) le : .....

..... né(e) le : .....

Cette attestation est la seule qui sera délivrée à l'intéressé(e) au titre de l'année .....

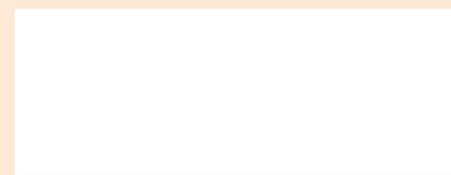
(sauf en cas de non utilisation du billet certifiée par la SNCF).

A ..... le .....

### Signature :



Timbre de la mairie :



2

## Comment obtenir votre billet annuel ?

### Pour le demandeur :

En se rendant, au moins 24 heures à l'avance, dans un point de vente SNCF, muni de ce formulaire rempli et des pièces justificatives dont la liste suit.

### Pour sa famille, justifier :

- ▶ du lien de parenté (présentation du livret de famille),
- ▶ du même domicile.

### LISTE DES PIÈCES justificatives À APPORTER PAR LE DEMANDEUR.

#### Pour les personnes habitant et travaillant en France ou dans les DOM :

- Si vous êtes travailleur à domicile, sans condition de nationalité, bénéficiant des dispositions de l'article 80 du code général des impôts, ou artisan, sans condition de nationalité, bénéficiant des dispositions des articles 1452 à 1457 du code général des impôts :
  - ▶ la déclaration partie A de ce formulaire.

#### ■ Si vous êtes exploitant agricole

- de nationalité française (ou originaire d'un pays membre de l'UE), non assujetti à l'impôt sur le revenu, et ne possédant ou n'exploitant que des propriétés non bâties d'un revenu cadastral annuel inférieur à 30,49 € :
- ▶ les attestations A et B page 3 de ce formulaire,
  - ▶ une pièce justifiant de votre nationalité.

#### ■ Si vous êtes demandeur d'emploi,

- bénéficiant d'une prestation des ASSEDIC dont le montant ne dépasse pas un certain plafond (se renseigner en gare) :
- ▶ l'attestation A page 3 de ce formulaire,
  - ▶ l'avis d'admission à une allocation chômage versée par les ASSEDIC,
  - ▶ le talon du dernier versement des ASSEDIC.

#### Si vous êtes...

#### ■ Pensionné, retraité, allocataire

- du régime général de la sécurité sociale ordinaire ou agricole, ou d'un régime légalement assimilé :
- ▶ votre titre de pension ou de retraite,
  - ▶ votre carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale.

#### ■ Titulaire de l'allocation spéciale de vieillesse

- (selon la loi du 10/07/1952, à l'exclusion de celle versée aux personnes non salariées selon la loi du 17/01/1948) :
- ▶ la «notification d'attribution d'une allocation spéciale de vieillesse» délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations, ou, à défaut, l'attestation B page 3 de ce formulaire.

#### ■ Titulaire de l'allocation du Fonds national de l'emploi

- (selon la loi du 18/12/1963) :
- ▶ la carte d'allocataire du Fonds National de l'Emploi, délivrée par la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Œuvre.

#### ■ Titulaire d'une rente d'incapacité permanente de travail

- (selon la loi du 09/04/1898) :
- ▶ la carte spéciale de réduction délivrée par la Caisse de dépôts et consignations.

#### ■ Orphelin de guerre, de père et de mère,

- de moins de 21 ans :
- ▶ la carte spéciale de réduction délivrée par les Offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre,

#### ■ Veuve de guerre, pensionnée, non remariée, avec au moins deux enfants de moins de 15 ans à votre charge :

- ▶ la carte spéciale de réduction délivrée par les Offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre,
- ▶ l'attestation B page 3 de ce formulaire.

#### ■ Préretraité âgé d'au moins 55 ans,

- bénéficiant d'une prestation des ASSEDIC dont le montant mensuel ne dépasse pas un certain plafond (se renseigner en gare) :
- ▶ votre titre de retraite,
  - ▶ le talon du dernier versement des ASSEDIC.

B

## Le billet annuel

Une fois par an et par personne, le billet annuel vous permet d'obtenir 25% ou 50% de réduction sur le prix plein tarif\* de 2<sup>e</sup> classe pour un voyage aller-retour.

**La réduction de 25% est portée à 50% si vous payez au moins la moitié du prix du billet avec des chèques vacances.**

La réduction de 50% est appliquée :

► pour chaque trajet commencé en période bleue du calendrier «voyageurs» dans tous les trains à l'exception des TGV et pour toutes les catégories de places à l'exception des places couchettes,

► dans la limite des places attribuées à cette réduction dans les TGV et les places couchettes.

## Qui peut l'obtenir ?

**Les travailleurs à domicile et artisans, exploitants agricoles, demandeurs d'emploi, pensionnés, préretraités, retraités, allocataires, orphelins et veuves de guerre\*, ainsi que leur famille proche**, s'ils effectuent le même voyage.

Par **famille proche** on entend les personnes suivantes, habitant sous le même toit que le demandeur :

► **le conjoint** (mari ou épouse)

► **les enfants de moins de 21 ans** (sans

Pour obtenir des renseignements sur les chèques vacances, s'adresser à l'**Agence Nationale pour les Chèques Vacances** 5, rue Gabriel Péri 92584 Clichy cedex.

Minitel : 3615 C Vacances.

Site internet : [www.ANCV.com](http://www.ANCV.com)

Ces réductions ne sont pas applicables sur certains trains.

Si vous voyagez en première classe, la réduction est toujours calculée sur le prix plein tarif de 2<sup>e</sup> classe.

Toute personne ayant bénéficié de la réduction de 50% ne peut obtenir, au titre de la même année, un billet annuel avec 25% de réduction, et vice-versa.

\* Prix hors compléments éventuels dans les trains autres que T.G.V.

limitation d'âge pour les enfants handicapés) **non mariés à la charge de leurs parents**

► **le père et/ou la mère du célibataire**

Il est possible de voyager en deux groupes à des dates et dans des classes différentes.

Un enfant de 4 à moins de 12 ans paie la moitié du prix perçu par un adulte.

\* Un autre formulaire est disponible en gare : il concerne les salariés, les salariés en cessation anticipée d'activité et les stagiaires de la formation professionnelle.

## Comment l'utiliser ?

**Votre voyage (aller + retour) doit faire au moins 200 km.** L'aller et le retour doivent obligatoirement s'effectuer entièrement en train.

**Votre voyage (aller + retour) doit s'effectuer dans une période de 61 jours**, comptée de la date de départ du trajet aller.

Cependant, les pensionnés, retraités, préretraités, allocataires, les orphelins de guerre et les veuves de guerre peuvent demander un formulaire appelé «Bon régime II» qui leur permet d'obtenir la réduction dans les mêmes conditions pour le voyage de retour. Ce bon doit être utilisé dans un délai de 6 mois compté de la date origine du trajet aller.

Dans les trains à réservation obligatoire, le billet ne peut être utilisé qu'à la date et dans le train indiqué sur le billet. Les arrêts en cours

de route sont possibles. (S'ils dépassent 24 h, ou si leur nombre conduit à dépasser la limite d'utilisation du titre après validation, plusieurs titres de transports sont émis, comportant tous la même réduction.)

Veuillez composer votre billet au départ de chaque trajet et conserver l'ensemble de vos titres pour faciliter les éventuelles opérations d'après-vente.



*Les demandes de billet, les attestations ou déclarations, présentées après le 31 décembre en vue d'obtenir un billet annuel au titre de l'année précédente, ne sont pas recevables.*

## Volet réservé à la SNCF

### ■ Pièces justificatives présentées :

carte d'immatriculation au régime général de la Sécurité Sociale ou à un régime légalement assimilé N° .....  
délivrée par .....

titre de retraite, pension, allocation, secours viager N° .....  
délivré par .....

extrait d'inscription au registre des pensions, rentes et allocations N° .....

carte de réduction N° .....  
délivrée par .....

avis d'admission à l'allocation chômage délivré par ASSEDIC de .....

### ■ Billets délivrés :

N° .....

Montant .....

Nom et fonction de l'agent SNCF :

.....

avis d'admission à l'allocation du Fonds national de l'emploi ou de l'allocation conventionnelle de solidarité délivré par ASSEDIC de .....

avis d'admission à la garantie de ressources N° .....  
délivré par ASSEDIC de .....

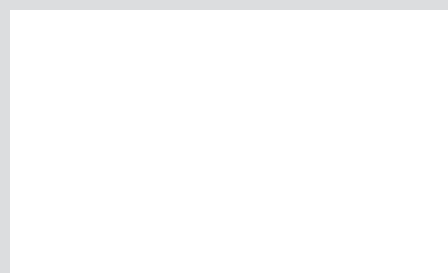
titre de paiement du revenu de remplacement  
Montant mensuel ..... € .....

talon du dernier versement effectué par ASSEDIC  
Montant journalier ..... € .....

notification d'attribution d'une allocation spéciale de vieillesse (délivrée par la Caisse des Dépôts et Consignations) N° .....

Timbre et date du bureau d'émission :

le ..... 20 .....



7016 01183 3



## Billet Annuel

**travailleurs à domicile et artisans,  
exploitants agricoles,  
demandeurs d'emploi,  
pensionnés, préretraités, retraités, allocataires,  
orphelins et veuves de guerre.**

*Édition de mars 2011*

